

LOI ALUR

vos nouvelles obligations depuis le 24 mars 2014



Madame, Monsieur,

Vous nous avez confié la gestion de votre bien immobilier et nous vous remercions de votre confiance.

Dans ce cadre, nous vous informons que **depuis le 24 mars 2014, conformément à l'article 58 de la loi ALUR vous êtes dans l'obligation d'être assuré en responsabilité civile en votre qualité de propriétaire non occupant.** Afin de vous mettre en conformité avec vos nouvelles obligations, nous vous proposons de souscrire le contrat propriétaire non occupant ci-dessous soigneusement sélectionné et négocié par nos soins pour nos clients.

Tarif préférentiel : 55 € TTC/ an / lot (100% déductible de vos revenus fonciers)

Si vous déjà êtes assuré par ailleurs et ne souhaitez pas bénéficier de notre tarif préférentiel, merci de nous retourner le coupon ci-dessous :

GARANTIES RESPONSABILITÉS CIVILES*

Responsabilité civile propriétaire non occupant	La responsabilité civile PNO est plafonnée à 4 600 000 € et les RC défenses recours et risques locatifs sont limitées à 160 000 €
Responsabilité civile Défense Recours	
Responsabilité civile recours des voisins / Risques Locatifs	

GARANTIES DOMMAGES AUX BIENS INCLUSES DANS VOTRE CONTRAT *

Incendie – Explosion – Événements assimilés	Valeur de reconstruction à neuf au jour du sinistre, déduction faite de la vétusté. Recherche de fuite limitée à 2 775 €*.
Tempête et autres événements climatiques	
Dégâts des eaux	Entre 750 €* et 10 000 €* en fonction des postes
Vol – Vandalisme	
Bris de glace	Remplacement des biens assurés, frais de pose, de dépose et de transport limité à 45 000 €*.
Catastrophes naturelles et technologiques	Couverture et franchise légales
Attentat – Actes de terrorisme	Couverture et franchise légales
Pertes de loyers suite à un sinistre rendant le logement inhabitable	1 an de loyer ou de valeur locative

* Estimation sur la base de l'indice FFB du T2 2014 : 925

Une question, contactez-nous au : « votre tel » ou par email à « votre email »

e-courtier.fr
Courtiers Indépendants



COUPON DE REFUS DE MISE EN GARANTIE À NOUS RETOURNER SIGNÉ

Informations Propriétaire

Nom, prénom :
 Adresse :

 Code Postal : Ville :
 Téléphone :

Informations logement(s) déjà assuré

Adresse :

 Code Postal : Ville :
 Nbre de pièces : Étage :

Type de bien : Appartement Maison

Type de bail : Meublé Non meublé

Refus de mise en garantie de mon logement

Je ne souhaite pas adhérer au contrat d'assurance propriétaire non occupant proposé car je suis déjà assuré par ailleurs

Fait à Le :/...../.....

Signature du propriétaire :

Vos informations RC, adresse, tel, fax, email et N° carte de gestion